

**Compte Rendu du Conseil Municipal  
en date du 6 novembre 2024**

Le Conseil Municipal de Germigny l'Évêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

**Mercredi 6 novembre 2024  
à 20 h 30  
Salle Ruelle aux Loups**

---

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du précédent conseil municipal

**Délibérations**

- 2024-29 Autorisation à donner au Maire pour signer le marché de travaux « ruelle aux Loups »
- 2024-30 Autorisation à donner au Maire à effectuer un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux salle « ruelle aux Loups »
- 2024-31 Reprise de l'élaboration du PLU
- 2024-32 Décision modificative budgétaire n° 1
- 2024-33 Question diverse – Installation d'un foodtruck

Questions diverses

---

Nombre de conseillers en exercice : 15

**L'an deux mille vingt-quatre le six novembre**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**28 octobre 2024**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle  
-SCANZAROLI Jean-Luc – Carole BARRANGER – Jean-Marie MORLET - Josiane RISPINCELLE – Bruno MERLIN -  
Dany ZOETEMELK – Célestin SALAMONE - ZITOUNI Lydie

**Absents représentés :** Bérangère LONGUET par Bruno MERLIN - Philippe LEFRANÇOIS par Dany ZOETEMELK

**Secrétaire de séance:** Céline DANET

## **2024 -29 Autorisation à donner au Maire pour signer le marché de travaux « ruelle aux Loups »**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux pour la rénovation de la salle ruelle aux loups pour un montant de 306 509.75 euros TTC avec les entreprises suivantes:

### **Lot 01 GROS-ŒUVRE**

SARL BATIMARNE	55 820.35 HT	<b>66 984.42 TTC</b>
----------------	--------------	----------------------

### **Lot 02 VRD ABORDS COUR**

Lot optionnel, non prévu dans l'enveloppe d'origine, déclaré sans suite car une seule offre recue à 47 131.80 TTC. Proposition de réalisation des travaux dans un second temps en 2025 avec demande de subvention.

### **Lot 03 MENUISERIES INTERIEURES**

FRANCE IMMOBILIER	21 285.00 HT	<b>25 542.00 TTC</b>
-------------------	--------------	----------------------

### **Lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM**

SARL BATIMARNE	72 707.64 HT	<b>87 249.17 TTC</b>
----------------	--------------	----------------------

### **Lot 05 CHAUFFAGE**

Infuctueux

La société CPS suivant devis	1 995.00 HT	<b>2 394.00 TTC</b>
------------------------------	-------------	---------------------

### **Lot 06 ELECTRICITE**

Déclaré sans suite car une seule offre à 37 123.07 euros

Les Ets Pintado & fils suivant devis	20 677.92 HT	<b>24 813.50 TTC</b>
--------------------------------------	--------------	----------------------

### **Lot 07 PEINTURES**

SARL FRANCE IMMOBILIER	12 052.98 HT	<b>14 463.58 TTC</b>
------------------------	--------------	----------------------

### **Lot 08 REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES**

SARL FRANCE IMMOBILIER	11 760.00 HT	<b>14 112.00 TTC</b>
------------------------	--------------	----------------------

### **Lot 09 FAUX-PLAFONDS PLATRERIE DOUBLAGES**

SA LES PLATRES MODERNES JOBIN	34 892.40 HT	<b>41 870.88 TTC</b>
-------------------------------	--------------	----------------------

### **Lot 10 ISOLATIONS EXTERIEURES**

SARL BATIMARNE	24 233.50 HT	<b>29 080.20 TTC</b>
----------------	--------------	----------------------

---

TOTAL	255 424.79 HT	<b>306 509.75 euros TTC</b>
-------	---------------	-----------------------------

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## **2024 -30 Autorisation à donner au maire à effectuer un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux salle « ruelle aux Loups »**

Madame le Maire propose au conseil municipal de réaliser un emprunt de 300 000 € afin de financer les travaux dans la salle « ruelle aux Loups ».

Après étude des différentes propositions, le Crédit Agricole Brie Picardie a été retenu aux conditions suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 20 ans

Taux fixe : 3.47%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : Echéance constante

Frais de dossier : 300 €

La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à effectuer un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux salle « ruelle aux Loups » » auprès du Crédit Agricole Brie Picardie aux conditions ci-dessus énumérées et à signer les documents afférents.

### **2024-31 Reprise de l'élaboration du PLU**

Par délibération n° 2023-32 du 6 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de procéder au retrait de la délibération n° 2022-21 du 28 septembre 2022 arrêtant le projet de PLU de la commune en raison de l'avis défavorable de la DDT.

Il convient désormais de reprendre l'élaboration du PLU auprès d'un cabinet d'urbanisme.

Madame le Maire propose de confier la mission de reprise d'élaboration du PLU au cabinet GREUZAT qui se chargera de mettre en conformité les documents de la commune.

La mission d'élaboration du PLU s'organisera en 6 phases avec 7 réunions qui feront à chaque fois l'objet d'un compte-rendu envoyé au maximum dans les 10 jours qui suivent selon un planning soutenu qui permettra d'approuver le PLU dans un délai de 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de confier la mission d'élaboration du PLU au cabinet GREUZAT situé 40 rue Moreau Duchêne à Varreddes pour un montant de 28 152,00 € TTC .

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

### **2024 -32 Décision modificative budgétaire n°1**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Chapitre 041 - article 2131	8478 €	Chapitre 041 - article 2031	8478 €

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

### **Question diverse 2024 -33 - Installation d'un foodtruck**

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'installation en toute autonomie d'un foodtruck sur la commune.

Le concept vise à proposer de la restauration rapide (burgers, sandwichs américain et dessert) et sera présent chaque samedi entre 11 h et 15 h place de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE l'installation d'un foodtruck place de l'église en toute autonomie.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fin du conseil à 21 h